



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09351

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport 23 110202/07	la .		
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ appartement □ autres:			
Demandeur: CeltiChear - En ANG			
Personne sur place SYELL iNGS code EAN de l'installation : NO			
Adresse de la visite: BoHon, 13-6940 DURBUY			
Date de visite : Alas Date d'émission Alas Aférences client : NO			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 💆 276 bis et dérogations 🗷 271 bis 🗘 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement : ☐ A □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ☐ nombre de circuits terminaux : ☐ ☐ ☐ ☐			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circe	into terrilinaux .	011
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		Y	derog.
Etat du matériel électrique installé	X	7	
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	7		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Y		
Résistance de dispersion de la prise de terre : .<Ω	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
l'inst ollap on & Recomdit a me mont de artain			
anounce a post of Vie la multitude de mobile or			
nous polons en acces aux y p	ous a	de sucot	de
Conclusion : Pr Ceed.			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité D'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBI CUFFARO			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL CUFFARO Nom et visa du demandeur pour réception :			
Domenico WWW.certigreen.be WWW.certigreen.be			
7/1 0471/580.709	XIII	(INUS)	410